

E.1 CITERNES A MAZOUT

E.1.1 CITERNES A MAZOUT A ENTERRER SIMPLE PAROI (MARQUE BORALIT)

E.1.1.1 GENERALITES



Référence	Volume	Longueur mm	Largeur mm	Hauteur Mm	Poids kg
MZPEO 2950	2.950	2.390	1.610	2.210	180
MZPEO 4950	4.950	2.400	2.070	2.670	300

Dimensions en mm données à titre indicatif et pouvant être modifiées sans préavis. Rehausse et couvercle standard compris.

Ces citernes à mazout sont fabriquées en PEHD, matière rigide résistant aux produits stockés et réagissant très bien aux contraintes du sol. De plus, les parois de ces citernes sont renforcées par un important nervurage. Cette citerne est donc étudiée pour le stockage enterré du mazout de chauffage d'une maison d'habitation standard (Voir notices de pose). Le trou d'homme est étanche, équipé de 5 raccords 2" femelle et d'une rehausse renforcée soudée de 600 mm(2.950 l) et de 500 mm(4950 l), évitant tout risque de pollution périphérique lors du remplissage. ATTENTION : la rehausse ne peut être recoupée ! La rehausse est prévue avec un passe paroi d'un diamètre intérieur de 50mm/diamètre extérieur 63mm afin que les tuyaux du brûleur puissent être introduits dans la rehausse de façon étanche à l'aide d'un tuyau pvc de 50mm ou 63mm lequel sera collé sur le passe paroi. Un test d'étanchéité est réalisé sous pression à l'usine.

Ces citernes sont équipées d'une unité de détection électrique de trop plein en combinaison avec un raccord d'alimentation pour un brûleur avec retour, d'une jauge ultrasonique "Tankalert"(voir appendice E3), d'une ventilation et d'un raccord de remplissage.

Capacités disponibles: 2.950 et 4.950 litres.

Ces citernes sont livrées avec certificat de conformité CP09/0020-HCC001 (disponible sur simple demande).

E.1.1.2 NOTICE DE POSE, ENTRETIEN ET GARANTIES

E.1.1.2.1 STOCKAGE ET TRANSPORT

L'étanchéité de chaque citerne est testée en usine par une mise en pression de 0,1 bar. **Avant d'installer la citerne, il est impératif de vérifier si celle-ci n'a pas subi de dommage** lors du transport ou au court de la manipulation sur chantier. Ne pas placer la citerne sur des objets contondants comme des pierres ou cailloux. La citerne doit être manipulée avec précaution, surtout par temps de gel. Lors des manipulations, éviter les chocs et les heurts.

E.1.1.2.2 NOTICES DE POSE

LE PLACEMENT DOIT ETRE REALISE PAR UN HOMME DE METIER AGREE PAR BORALIT ET AYANT L'EXPERIENCE DE LA POSE DES CITERNES PE A ENTERRER

LA CITERNE DOIT ETRE POSEE AU SABLE STABILISE

Installer la citerne le plus près possible du brûleur à alimenter.

Réaliser la fouille de dimensions suffisantes, à savoir:

- d'une largeur de 15 à 20 cm de plus que celle de la citerne.
- d'une profondeur de 15 à 20 cm de plus que la hauteur de la citerne.

En cas de présence d'eau dans la fouille(*), celle-ci doit être asséchée avant d'y installer la citerne.

Couvrir le fond de la fouille de minimum 15 cm de sable stabilisé(**) et veiller à ce que la citerne soit posée parfaitement de niveau en contrôlant l'horizontalité du couvercle. Procéder au remblayage périphérique d'au moins 15 cm de sable stabilisé (**). Terminer en couvrant le dessus de la citerne d'une couche de 15 cm de sable stabilisé. Ce sable stabilisé doit être bien homogène et posé en petites couches légèrement tassées en veillant à bien remplir les renforts inférieurs et latéraux de la structure de la citerne, ceci pour éviter tout risque de déformation. Installer ensuite les différentes tuyauteries de raccordement, de remplissage, de ventilation etc. ATTENTION : la rehausse ne peut être recoupée. La rehausse est prévue avec un passe paroi avec diamètre intérieur de 50mm/diamètre extérieur 63mm afin que les tuyaux du brûleur puissent être introduits dans la rehausse de façon étanche à l'aide d'un tuyau pvc de 50mm ou 63mm lequel sera collé sur le passe paroi. La chambre de visite doit rester facilement accessible pour les contrôles et le remplissage par camion-citerne. En cas de passage de véhicules dans un rayon de 3 mètres, la dalle en béton armé sera coulée en prenant appui sur le sol non remué. La dalle sera calculée pour résister à la charge passante. En aucun cas, la citerne ne peut supporter de charges directes. CERTIFICAT DE CONFORMITE: CP09/0020-HCC001

(*) En présence d'une nappe phréatique superficielle, ainsi qu'en présence d'eau anormale dans le sol, veuillez nous consulter.

(**) Utilisez du stabilisé de 150 kg/m³

- Les couvercles en PE livrés standard sont des couvercles provisoires sans serrure qui n'ont pas la capacité de soutenir des personnes/des véhicules. Il faut donc toujours installer des couvercles Boralit piétonnier en plastique (classe A15).

E.1.1.2.3 REMARQUE IMPORTANTE

La citerne ne peut pas subir de dépression. Le test réalisé en usine, consiste en une mise sous pression de 0,1 bar pendant 5 minutes. La vitesse de remplissage ne peut excéder 600 litres/minute. L'installation comprend une détection électrique de trop plein, rendant de ce fait le sifflet de remplissage inutile. La section de la canalisation de ventilation ne peut être inférieure à 2 " et pas plus haute que 500 mm. Les citernes ne peuvent contenir que des produits P3 et P4 (les produits suivants sont admis: diesel, mazout avec un maximum de 20% de pétrole, biodiesel avec un maximum de 5,75% de colza)! Du pétrole pur, l'essence, le kérosène, l'éthanol, ... NE PEUVENT PAS ÊTRE STOCKÉS dans les citernes!

La gaine contenant le ou les tubes de raccordement au brûleur doit être parfaitement étanche de façon à éviter toute pénétration d'eau dans la rehausse de la citerne. Toutes nos citernes sont équipées d'un raccord passe paroi 63 male x 50 femelle fixé dans la partie frontale de la rehausse étanche. Ce raccord doit permettre le passage du ou des tubes d'alimentation/de retour du brûleur au travers de la rehausse et leur(s) fixation(s) sur la pièce prévue à cet effet à l'aide des raccords fournis. La gaine (63) peut alors être fixée sur le raccord passe paroi à l'aide d'un bon collier ou collée (PVC 50) à l'intérieur. Assurez-vous que le les tubes d'alimentation/de retour soient fixées de manière étanche sur la pièce prévue.

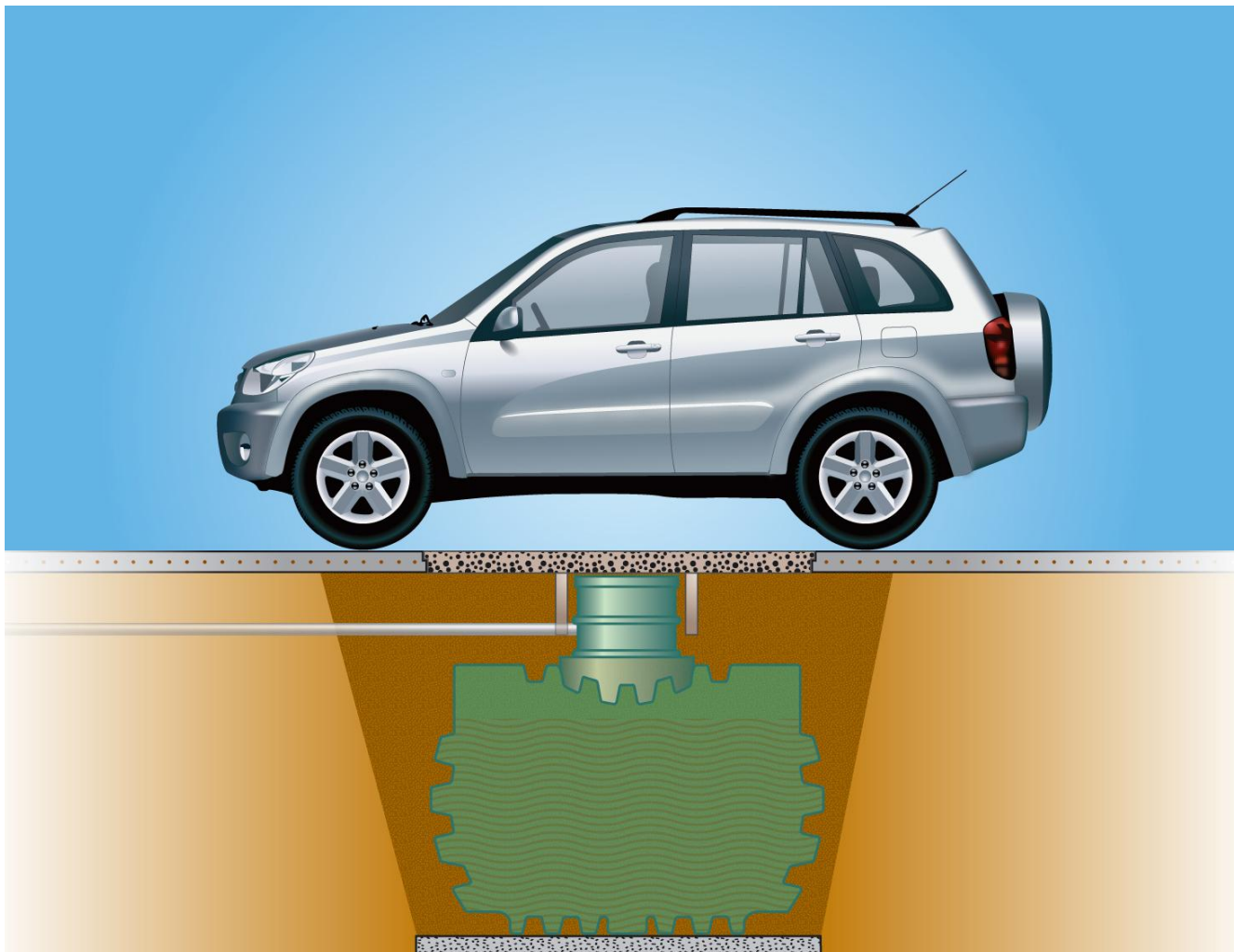
Certificat de conformité CP09/0020-HCC001 et conforme à Vlare II.



E.1.1.2.4 GARANTIES

Nos citernes à mazout portent un label de garantie de 50 ans, à l'exception des accessoires électriques et mécaniques (2 ans), contre tout vice de fabrication dans la mesure où les instructions de pose ont été scrupuleusement respectées.

Toute défectuosité pour être reconnue, doit être constatée contradictoirement.



SUPERPLASTIC

Quai Timmermans 44 • B - 4000 Liège | Tel +32.4.252.98.70 | www.superplastic.be